

PHASE 3 – RETOUR À LA COMPÉTITION AU QUÉBEC

À COMPTER DU 14 JANVIER 2022

2022



SKI QUÉBEC ALPIN



CHAÎNE DÉCISIONNELLE

INSTANCES GOUVERNEMENTALES

M. François Legault
 Mme Isabelle Charest
 Direction de la santé publique
 INSPQ - CNESST
 MSSS & MEES
 RBQ

Décident et s'assurent de la réalisation des étapes du déconfinement en déterminant les priorités, les objectifs, les règles et les applications concrètes

PROPRIÉTAIRES ET GESTIONNAIRES DE STATIONS DE SKI

Municipales, OBNL, PRIVÉ

Décident les conditions de l'ouverture et la gestion des installations sportives suite aux consignes de la santé.

S'assurent de la viabilité économique à long terme.

Rendent opérationnelles les consignes et assurent une présence sur le terrain.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE SKI ALPIN

Établit les procédures spécifiques en lien avec le sport concerné

S'assurent d'outiller leurs membres et leurs partenaires pour l'application des consignes de la Santé Publique

- Pratique encadrée
- Compétitions
- Formation

Informe les athlètes, entraîneurs, personnel et administrateurs et bénévoles

INSTANCES LOCALES

Clubs et Associations régionales

Décident si l'organisation peut assurer le respect des consignes des autorités et de former ses intervenants. S'assurent de la viabilité économiquement à long terme

Informent et gèrent les athlètes, entraîneurs, personnel et bénévoles

PARTICIPANTS

Athlètes, parents, entraîneurs et bénévoles

Décident de participer aux activités selon les conditions à respecter des autorités

Assurent qu'ils n'ont pas la présence de symptômes ou s'il y a eu contact avec une personne ayant été déclarée positive ou en attente de test de COVID19



PHASE 3 RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC

ASSURANCES



La couverture d'assurances en responsabilité civile et pour les officiers et administrateurs est conditionnelle au respect de l'ensemble des mesures qui suivront.

L'ensemble des mesures qui suivent est effectif pour toutes activités de ski compétitif tenues sur le territoire québécois incluant l'ensemble des compétitions et ce, à tout les niveaux.

PHASE 3 RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC

NAPPERON

Voici le lien vers le plus récent napperon men loisirs et sport qui détaille l'ensemble des mesures : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/mesures-loisir-sport-covid.pdf>



PHASE 3 RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC

JE RESTE À LA MAISON

JE RESPECTE LES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES
EN TOUT TEMPS.

Nous
recommandons
fortement la
vaccination contre
la COVID-19.

Si je présente des symptômes ou ai été en contact avec une personne présentant des symptômes de la COVID-19, je réponds au questionnaire d'autoévaluation du gouvernement. Je suis les directives du centre de dépistage. La fédération conseille toutefois de ne participer pas aux événements et de se faire tester et demeurer à la maison en attente du résultat.

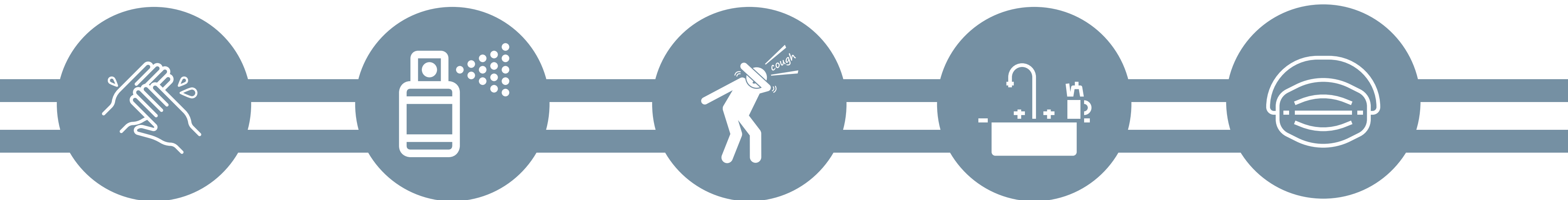
Si j'ai été en contact avec une personne ayant été déclarée positive à la COVID-19, je respecte les consignes de la santé publique. Il est possible que l'isolement ne soit pas requis si la personne est adéquatement protégée et asymptomatique.

PHASE 3 RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC

LES MESURES D'HYGIÈNE

EN TOUT TEMPS

Limiter au maximum les contacts les jours avant et pendant la tenue de l'événement.



Se laver les
mains avec du
savon ou gel
(20sec)

Nettoyer les
parties touchées
des équipements

Éternuez et
toussez dans
votre coude

Station sanitaire
recommandé sur
le lieu d'activité

Le port du masque
est obligatoire dans
les lieux publics
intérieurs*

*Obligatoire pour toute personne âgée de 10 ans et plus.
Pour les enfants de 2 à 9 ans, le port du couvre-visage dans ces lieux est fortement recommandé mais non obligatoire
Le passeport vaccinal est obligatoire dans les remontées mécaniques
*Un couvre visage est obligatoire dans les télécabines.



PHASE 3 RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC

TRANSPORT & SÉCURITÉ

EN TOUT TEMPS



TRANSPORT

Toute personne est fortement encouragée à se rendre sur les lieux de l'entraînement par ses propres moyens privés.

Durant le transport, le port du couvre-visage est obligatoire dans les transports en commun ou les autobus nolisés utilisé par les équipes ou dans les transports scolaires.

Si les athlètes ne conduisent pas eux-mêmes, ils doivent être déposés à l'extérieur de l'établissement. Les parents doivent être joignables en tout temps et disposés à venir chercher son enfant.

Les athlètes et le personnel doivent conserver une distance de 1 mètre.

Les mesures suivantes s'appliquent pour le chauffeur et la désinfection
<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2949-travailleurs-transports-collectifs-covid19.pdf>

SÉCURITÉ

Toutes les interactions entre un athlète et une personne en position de confiance doivent se dérouler dans des environnements ouverts et observables en tout temps.

Cela signifie faire des efforts significatifs et concertés pour éviter les situations où un entraîneur, un officiel, un adulte ou un autre représentant pourrait être seul avec un athlète et/ou une personne vulnérable.

Cela s'applique également à la communication en ligne ou électronique (courrier électronique, textos, Facebook, TEAM, Zoom, Skype, etc.). Toutes les rencontres, formations, entraînements, déplacements et autres devraient être réalisés avec un minimum 3 personnes.

PHASE 3 RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC

CLUBS

CONSEILS INSCRIPTIONS

Il faudra mettre un protocole de pré-inscription et des procédures d'accueil, de déroulement, de fin et de transition entre les entraînements.

Chaque athlète, bénévole, officiel, entraîneur, personnel ou personne impliquée auprès des athlètes doit remplir le formulaire de reconnaissance de risques et au questionnaire d'auto-déclaration* proposé par les assureurs avant son premier contact avec le groupe d'entraînement

*Le formulaire peut avoir été rempli préalablement dans la base de données SQA. Depuis le 1er septembre, le **passport vaccinal** permet l'accès à certains lieux ou la participation à certaines activités non essentielles uniquement aux **personnes de 13 ans et plus** adéquatement protégées ou à celles qui ont une contre-indication reconnue à la vaccination contre la COVID-19.

Tous les locaux de club peuvent être ouverts à 50 % de leur capacité habituelle dans le respect de la distanciation physique et de l'ensemble des mesures sanitaires requises, dont le nettoyage et la désinfection

“ Nous conseillons de tenir un registre d'entraînement afin de suivre les allers et venus des personnes pour limiter toute possible propagation et favoriser une meilleure gestion.

PHASE 3 RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC

COMPÉTITIONS



Rencontres de courses virtuelle obligatoire.



Paiement en ligne conseillé



Établir l'horaire de façon à minimiser le temps passé en station.



Pour les officiels et bénévoles, le port du masque est obligatoire dans tous les espaces fermés. Respecter la distance de 1 m lorsque possible. Les entraîneurs ne sont pas autorisés dans le cabanon de départ ni dans le cabanon de chronométrage.



La vérification du passeport vaccinal est effectuée selon les procédures de la fédération québécoise de ski alpin, l'association des stations de ski du Québec ainsi que la station hôte.



Les billets doivent être délivrés de manière sécuritaire et conformément aux procédures inscrites dans les avis de course respectives.



Toujours respecter les mesures sanitaires mises en place par l'ASSQ et votre station locale.

PHASE 3 RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC

COMPÉTITIONS

LE JOUR DE COMPÉTITION

- Pas de rassemblement d'entraîneurs sur la piste de compétition (Coach Corner)
- Distanciation appropriée pour les officiels, les bénévoles et les entraîneurs
- Mettre des marqueurs de distanciation dans l'aire de préparation au départ. Permettre 1 m entre chaque athlète. Le port du couvre visage est obligatoire dans cet espace (athlètes, officiels, entraîneurs et bénévoles)
- La remise des médailles sans contact doit être fait en respectant les mesure sanitaires. Assurez une distanciation de 1 m et le port du couvre visage en tout temps.
- Rencontre du jury à l'extérieur
- Établir un horaire de départ pour minimiser le nombre d'athlètes dans la zone de départ
- Établir un horaire par équipe pour la reconnaissance du parcours, assurer la distanciation et le port du masque lors de la reconnaissance
- Utiliser Livetiming sur web et ne pas utiliser de panneau d'affichage
- Ne pas faire de "high five" ou d'accolade
- Aucun spectateur permis (départ, piste, arrivée)
- Aucun rassemblement en tout temps ou toute autre activité à caractère social ou événementiel

PHASE 3 RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC

COMPÉTITIONS

LE JOUR DE COMPÉTITION

- La tenue d'un registre incluant le nom des personnes présentes (ex. officiels, bénévoles, entraîneurs, etc.), leur numéro de téléphone et la date de participation est demandée.
- Un questionnaire sur la présence de symptômes (auto-déclaration) doit être complété chaque jour par toutes les personnes présentes, de façon à ce que personne ne se présente avec des symptômes sur le site de la compétition (athlètes, personnel, bénévoles, etc.).
Référence: <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3042-questionnaire-symptomes-covid19.pdf>
- Assurez une distanciation de 1 m en tout temps.
- Port du masque d'intervention requis lorsque la distanciation physique ne peut être respectée

Ces
responsabilités
appartiennent aux
clubs
organiseurs.

PHASE 3 RETOUR SUR NEIGE AU QUÉBEC

COMPÉTITIONS

COMPORTEMENT À L'EXTÉRIEUR DE L'AIRE DE COMPÉTITION

- Limiter au maximum les contacts les jours avant et pendant la tenue de l'événement.
- Les mesures sanitaires de la station de ski doivent être respectées en tout temps. Lien: <https://maneige.ski/saison-2021-2022/>
- Les mesures sanitaires de l'hébergement doivent être respectées en tout temps. (incluant les hôtels et chalets privés)
Liens: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/rassemblements>
- Pour l'hébergement, il est possible d'avoir deux personnes d'adresses différentes dans une unité ou plus si ce sont des occupants d'une même résidence (unité = condominium, chalet ou chambre d'hôtel). Il est important d'assurer une stabilité dans les « bulles » créées pour l'hébergement toujours dans l'esprit de limiter les contacts. La décision finale dans l'application des mesures d'hébergement appartient cependant aux hôteliers, en fonction des mesures en vigueur.
- Toute personne est fortement encouragée à se rendre sur les lieux de l'entraînement par ses propres moyens privés
- Les repas doivent être pris sur le site de compétition ou à l'hôtel/ lieu d'hébergement.
En groupe stable, dans le respect des normes en vigueur pour la restauration :
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/activites-et-sorties/restaurants-bars-brasseries-tavernes-et-casinos>

RETOUR AUX COMPÉTITIONS

PROTOCOLE EN CAS DE PERSONNE AVEC SYMPTÔME :

- 1** Isoler la personne symptomatique.
- 2** Compléter l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 pour obtenir une recommandation sur la marche à suivre. Ces recommandations pourront vous amener à vous faire dépister. Vous pouvez également communiquer avec la ligne 1 877 644-4545. Nous vous invitons à consulter la section [symptômes, transmission et traitement](#) pour toutes les informations à ce sujet.
- 3** Respecter les consignes reçues.

RETOUR AUX COMPÉTITIONS

PROCÉDURE À SUIVRE POUR LES PERSONNES AYANT ÉTÉ EN CONTACT RAPPROCHÉ AVEC UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19

- 1** Prendre connaissance de la page Quebec.ca, la section Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19.
- 2** En présence de symptômes, vous devez vous isoler. Les personnes qui développent des symptômes sont invités à remplir l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 pour obtenir une recommandation sur la marche à suivre. Vous pouvez également communiquer avec la ligne 1 877 644-4545. Nous vous invitons à consulter la section symptômes, transmission et traitement pour toutes les informations à ce sujet.
- 3** Si vous n'avez pas de symptômes mais que vous pensez avoir été exposé à la COVID-19, il est indiqué de faire un test de dépistage avec la recommandation également de s'isoler en attendant le résultat du test. Dans l'éventualité où le résultat est négatif, vous pouvez vaquer à vos occupations habituelles, en restant attentif au développement de tout symptôme.
- 4** Dans l'éventualité où 2 cas sur 10 sont dépistés dans la situation qui vous inquiète, nous parlons alors d'un lieu d'écllosion et la santé publique interviendra possiblement dans le dossier afin d'identifier les cas et contacts rapprochés. Il est également possible de se référer au document suivant : COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté | INSPQ

EN TOUT TEMPS, SUIVRE LES CONSIGNES DU GOUVERNEMENT



Ligne d'information du gouvernement du Québec destinée à la population sur la COVID-19, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h

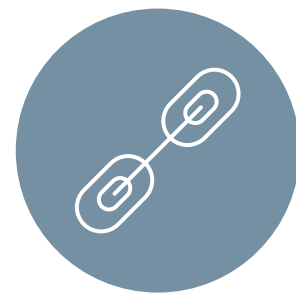
1 877 644-4545

Ligne d'information du gouvernement du Canada sur la COVID-19 :

1 833-784- 4397

Sport'aide, Écoute | Orientation | Accompagnement :

1 833 211-AIDE (2433) 1 833 245-HELP (4357)



Lien du [CNESST](#)

[Trousse d'outils Covid-19 CNESST](#)

[INSPQ](#)

[Questions/Réponses du gouvernement](#) sur les activités sportives

Lien concernant la [régie des bâtiments](#)

[Questionnaire](#) d'autoévaluation

[Directive spécifique pour le secteur du loisir et du sport - section COVID19](#)

NOUS VOUS REMERCIONS

Ce plan de relance a pu être élaboré grâce aux nombreux échanges réalisés entre les fédérations québécoises et lors de comité de relance etc...

et un remerciement à la direction du sport, du loisir et de l'activité physique pour leur collaboration!



MERCI



SKI QUÉBEC ALPIN